ART. PREMIER N° 379

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 379

présenté par M. El Guerrab

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 23, après le mot :

« établissement, »

insérer le mot :

« pour »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rédaction